

FINANCES

Droits de voirie, redevance des bacs roulants, sanisette, foire à la bricole

Tarifs 2007

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2007, je vous propose de réévaluer les tarifs 2006, afin de faire face à un alourdissement des charges en matière de droits de voirie et de redevance des bacs roulants et à l'évolution de l'indice du coût de la vie.

- Droits de voirie : augmentation de 2,17 % portant ainsi le taux de l'unité à 0,235 € (taux 2006 : 0,230 €).
- Redevance des bacs roulants : forfaitaire par rapport au litrage, perçue auprès des commerçants, artisans et petits industriels qui bénéficient des prestations de collecte et de traitement des déchets générés par leur activité (augmentation d'environ 4 %, compte tenu de l'actualisation du coût des prestations, notamment de traitement).

Type de bac	Tarifs 2006	Tarifs 2007
120 litres	289,80 €	301,40
240 litres	579,60 €	602,80
340 litres	797,20 €	830,00

- Foire à la bricole : actualisation par une majoration de 2 % environ.

Type d'emplacement	Tarifs 2006	Tarifs 2007
3 mètres non couverts	4,90 €	5,00 €
3 mètres couverts	12,10 €	12,30 €

- Les tarifs 2007 de la sanisette sont fixés à 0,10 €. Ces tarifs sont applicables au 1er janvier 2007.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PJ : nomenclature

FINANCES

Droits de voirie, redevance des bacs roulants, sanisette, foire à la bricole
Tarifs 2007

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2333-78,

vu le code de l'environnement,

vu le code de la voirie routière,

vu le règlement sanitaire départemental,

vu ses délibérations des 13 mai 1976 et 24 novembre 2005, fixant respectivement la nomenclature des droits de voirie et modifiant les tarifs desdits droits à compter du 1er janvier 2006,

considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs pour l'année 2007 afin de faire face à un alourdissement des charges en matière de droits de voirie et de redevance des bacs roulants et à l'évolution de l'indice du coût de la vie,

considérant que cette nomenclature ne prévoit pas l'occupation du domaine public pour certains événements ponctuels, notamment la "Foire à la Bricole" qui se tiendra dans le cadre d'Ivry-en-Fête en 2007,

qu'il convient en conséquence d'en fixer les tarifs particuliers,

vu la nomenclature ci-jointe des droits de voirie,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 36 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE à compter du 1^{er} janvier 2007 à 0,235 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature ci-annexée (ancien taux : 0,230 €).

ARTICLE 2 : FIXE à compter du 1^{er} janvier 2007 comme suit le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants" :

BACS	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
120 litres	289,80 €	301,40
240 litres	579,60 €	602,80
340 litres	797,20 €	830,00

ARTICLE 3 : PRECISE que cette redevance sera perçue trimestriellement, étant entendu que chaque trimestre commencé est dû.

ARTICLE 4 : FIXE à compter du 1^{er} janvier 2007 à 0,10 € le tarif d'utilisation de la sanisette.

ARTICLE 5 : FIXE comme suit les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2007 (+ 2% par rapport à 2006) :

Type d'emplacement	Tarifs 2006	Tarifs 2007
3 mètres non couverts	4,90 €	5,00 €
3 mètres couverts	12,10 €	12,30 €

ARTICLE 6 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitres 70 et 73.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 NOVEMBRE 2006